

## 64 - Pyrénées Atlantiques

lundi 5 février 2007, par COMBAZ

Conseil Départemental - DGASD, Pôle accueil familial Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale).

4 allée des Platanes

64100 BAYONNE

Tél. 05 59 46 52 10 ou 11 - [en savoir plus](#)

Tableau des tarifs de référence pour un accueil familial au titre de l'aide sociale au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (à 1 jour d'arrêt)		
	88,27	1017
SMAE	10,76 €	
MS	3,54 €	
Loyer		0,24 €
Salaires de base		
pour une personne accueillie 08 3-4	2043,33 €	2432,88 €
ou un tiers de 3-4/100 (indéterminé à 40 %)		
Salaires (1,09 SMAE pour RFP)		
pour une personne accueillie 08 4-3	2091,45 €	2673,08 €
ou un tiers de 3-4/100 (de 40 à 55 %)		
Salaires (1,09 SMAE pour RFP)		
pour une personne accueillie 08 2-3	2136,49 €	2758,03 €
ou un tiers de 3-4/100 (de 60 à 80 %)		

En 2002 : 241 AF



En 2007 : 85 AF accueillant 126 personnes ... chute libre

Janvier 2014 : 98 AF, 135 personnes accueillies

En 2015 : le Conseil Départemental a délivré son agrément à l'association PEP64 pour être employeur d'accueillants familiaux accueillant familial

accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés.

salariés - [en savoir plus](#)

2016 : ce département accepte enfin de communiquer les noms de tous les accueillants agréés, et les coordonnées complètes de ceux qui le souhaitent.

**Association des accueillants familiaux Béarn/Pyrénées Atlantiques** - Présidente : Bénédicte HUGONNIER - 2 route du haut béarn - 64190 Sus - Tél. 09.53.93.64.69 - [en savoir plus](#)

**Association des Accueillants Familiaux du Pays-Basque (AAFPB)**, Présidente : Bernadette Erdozaincy-Etchart, Maison "Oierenia" 64120 Saint-Just-Ibarre - Tél. 05.59.37.83.19

Les services départementaux effectuent au moins une fois par an des visites au domicile de l'accueillant, entre 7h30 et 20h, sans obligation d'en informer préalablement l'accueillant. Lors de chaque visite, les services départementaux auront un temps d'entretien de quinze minutes minimum avec chaque personne accueillie, individuellement et hors de la présence de l'accueillant familial.